



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 72 CC/15

Réunion du 7/11/2018

Membres : MM. LECOUR B – BELORGEY B – VALOT N – BRUNEL N.

Suite au décès de Claude SUSSOT, la Commission des Compétitions présente ses condoléances à sa famille.  
Une minute de silence sera effectuée sur tous les terrains de Côte d'Or samedi 10 et dimanche 11 Novembre.

## I. SENIORS

### 1.1 RESERVE – droits 30 €

#### Match 20703222 D2 A OUGES - LONGVIC 2 du 01/11/18

Réserve du club d'OUGES régulièrement confirmée par mail, droits à débiter sur le compte du club, sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de LONGVIC susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure, celle – ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification, il s'avère que cinq joueurs ont participé au dernier match de l'équipe supérieure du 21 Octobre 2018.

En conséquence, la Commission des Compétitions donne match perdu par pénalité 0 – 3 / - 1 point à LONGVIC pour en reporter le bénéfice à OUGES.

La Commission des Compétitions demande au trésorier de débiter le compte du club de LONGVIC du montant de la réserve pour en créditer le compte du club de OUGES.

### 1.2 FORFAITS

#### Match 20703775 D3 C FCLA 1 – ETEVAUX BINGES PERRIGNY du 04/11/18

Forfait déclaré d'ETEVAUX BINGES PERRIGNY

La Commission des Compétitions donne match perdu par forfait 0 – 3 / - 1 point à ETEVAUX BINGES PERRIGNY pour en porter le bénéfice à FCLA

Amende 50 € à ETEVAUX BINGES PERRIGNY

### 1.3 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres	Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire
20704016	D4	A	MONTBARD VENAREY   4 LAIGNES	1 11/11/2018	12H30	Non demandée	14H30

20703383 D2 B ST APOLLINAIRE 3 – ESVO du 11/11/18 se jouera sur le terrain de l'ESVO (pas de terrain disponible à St Apollinaire)

La Commission des Compétitions rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

### 1.4 COURRIERS

#### De POUILLY EN AUXOIS

Match 20703120 D1 SAULON CORCELLES – POUILLYEN AUXOIS du 11/11/18

La Commission des Compétitions accepte le report au 16 Décembre 2018

Droit : 12 € à POUILLY EN AUXOIS

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

- De la **VILLE DE DIJON** : Réservation des équipements sportifs. Pris note.
- De **MERCEUIL** : Pris note.
- **D'USSE** : Toutes les rencontres Ligue et District auront lieu sur le terrain synthétique d'Epoisses du 15 Novembre au 31 Mars.
- De **JEUNESSE MAHORAISE et AFRIQUE** :  
Le Match 20704208 D4 H AFRIQUE 1 – JEUNESSE MAHORAISE du 1/11/2018 est remis au 18 Novembre  
En conséquence, le match 20704203 JEUNESSE MAHORAISE – GRESILLES 2 du 18 Novembre se jouera le 9 Décembre 2018

**Copies d'appel de ESVO – ECHENON** : Pris note

## II. JEUNES

**Suite à de nombreuses demandes de clubs, la Commission des Compétitions précise qu'il n'y aura pas d'annulation des rencontres le samedi 17 Novembre.**

### 2.1 POINTAGE FEUILLE DE MATCH U13 et FEUILLES DE PLATEAUX U7 – U9 – U11

#### FOOT ANIMATION

La Commission des Compétitions, n'étant pas en possession des feuilles de bilan et présence ci-dessous, applique les amendes financières aux clubs suivants :

#### **RAPPEL**

Les feuilles de matchs U13 et Plateaux U7 – U9 – U11 doivent parvenir **au secrétariat le LUNDI** qui suit les matchs. En cas de non envoi des feuilles de présence de plateau, une amende de 15 € sera appliquée.

Feuilles de présence	U11		U9		U7	
	29-sept	06-oct	29-sept	06-oct	06-oct	
Asfo					à Daix	
Auxonne Villers					à Longchamp	
Chenôve					à Jdf	
Dfco				à Chevigny		
Esvo	à St Rémy	à Montigny				
FCCL HC					à Argilly	
Fenay					à Daix	
Genlis				à Champdotre	à Longchamp	
Grésilles		à Grésilles				
Is Selongey			à Pontailler			
Is Selongey			à Selongey			
Longvic		à Jdf				
Marsannay				à Chevigny		
UCCF		à Montigny			à Montigny	
Feuilles de bilan	U11		U9		U7	Inter club
	29-sept	06-oct	29-sept	06-oct	06-oct	13-oct
à Asfo	x					
à Jdf			x			
à Ladoix				x		
à Plombières		x				x
à Pouilly		x				
à Quetigny	x	x				
à UCCF			x			
à Verrey				x	x	

### U13

Feuille de match non parvenue :

**U 13 Foot À 8 - D2 Poule C**

**Samedi 06/10/2018**

20965173 51178.1 Quetigny As 2 - U.S. C. D 3

## 2.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire
20731720	U18 D1		MARSANNAY	1 ST APOLLINAIRE	1 10/11/2018	18		16H
20957274	U18 D2	A	ENT FCCL	1 ENT AUXONNE	1 10/11/2018	16H	11/11/2018	10H
20957337	U18 D2	B	LONGVIC	1 USSE	1 11/11/2018	10H	10/11/2018	17H
20957339	U18 D2	B	DAIX	1 LONGVIC	1 17/11/2018	15H30		14H30
20957378	U18 D3	A	ENT F.C.A.B	1 E.S. MORVANDELLE	1 11/11/2018	10H	10/11/2018	15H
20965178	U13 D2	C	U.S. C. D	3 DAIX	2 10/11/2018	14H		11H
20965184	U13 D2	C	DAIX	2 ENT CESSEY	1 17/11/2018	14H		13H30
20965240	U13 D2	A	IS-SELONGEY	2 E.F. VILLAGES	1 17/11/2018	15H		11H
20965245	U13 D2	A	ENT U.F.C.O	1 GJ MVSR	2 01/12/2018	15H	14/11/2018	

- 20732638 U13 D1 B DAIX – QUETIGNY du 17/11/18 se jouera à 13h30.
- 20732607 U13 D1 A IS SELONGEY – LONGVIC du 10/11/18 se jouera à 11 heures à Is sur Tille.
- 20731765 U15 D1 USCD 2 - LONGVIC du 10/11/18 se jouera le 14/11/18 à 17 heures. Droit 12 € à Longvic

## Matches inversés

20732637 U13 D1- B A.S. P.T.T. DIJON 1 - AS FONTAINE D'OUICHE 1 du 17/11/2018 se jouera au STADE FONTAINE D'OUICHE à 14h00

21056145 U15 A 8 GEVREY CHAMBERT 2 - ENT TILLES F.C. 2 du 24/11/2018 se jouera à Couternon

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 D1 – D2 et en U15 D1 – D2.

**TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE**

## 2.3 REPROGRAMMATION RENCONTRES

Suite au 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe GAMBARDELLA du 11/11/18, nous vous informons que les matchs

- 20731724 U18 D1 QUETIGNY – USCD 2
- 20731723 U18 D1 GENLIS – IS SELONGEY

Sont reportés au 8/12/2018

## 2.4 DECLARATION TOURNOIS

**JDF 21 :**

U13 : 23 Décembre 2018

U7 – U9 – U11 – U15 – U18 : 30 Décembre 2018

## III. FEMININES

### 3.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire
20983635	Crit,Fémin	A	F.C. REMILLY	1 SEURRE	1 19/11/2018	20H	23/11/2018	
21013673	U15FEM	0	IS-SELONGEY	1 DIJON FCO FEMININ	2 17/11/2018	15H		13H
21057273	U18FEM	0	CHEVIGNY ST SAUVEUR	1 BEAUNE AS	1 10/11/2018			17H

## IV. FUTSAL

### 4.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous

N° Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire
21065232	Seniors Fu	A	F5 DIJON METROPOLE	2 TEAM MONTCEAU FOOT	2 28/11/2018	21H	30/11/2018	21H15

## V. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

**En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **FMI NON REALISEE – JOURNEE des 03 et 04 Novembre 2018**

#### **▪ Match 21056132 U15 à 8 DIJON ULFE – GENLIS 3**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé des deux clubs

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**L'équipe de GENLIS 3 n'ayant pas rattaché une personne à l'équipe, la FMI ne pouvait pas être établie.**

#### **Match 21056133 U15 à 8 Ent IS SELONGEY 2 – GEVREY 2**

Absence de constat d'échec.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle**

- ✓ **qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.**
- ✓ **une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

#### **▪ Match 21013665 U15 à 8 FEM IS SELONGEY – MEURSAULT**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé des deux clubs

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

**L'équipe de MEURSAULT n'ayant pas rattaché une personne à l'équipe, la FMI ne pouvait pas être établie.**

### **5.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 20 et 21 Octobre 2018**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

#### **Retard transmission de la F.M.I :**

Perrigny les Dijon (D3) et Plombières les Dijon (D3)

Amende de 16 € en cas de récidive.

**Non transmission de la F.M.I : R.A.S**

*Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football*

**Le Président : B. LECOUR**  
**Secrétaire de séance : N. BRUNEL**